

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL	Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 108 Fondements de la discipline et raisonnement clinique			
Ancien Code	PAIR1B08	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/J/T/W/J/W/T/C/J/T/W/J/W/T/ C/ ABI1080		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Gilly Christel LECOMTE (lecomtec@helha.be) HELHa Jolimont Nicola VACCARELLO (vaccarellon@helha.be) Oxanne BOUDET (boudeto@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Cécile GAILLET (gailletc@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à développer la compréhension de l'évolution de la profession infirmière et à initier les étudiants au raisonnement clinique (RC), centré sur l'expérience et les ressources de la personne. Elle permet de construire un jugement clinique de qualité, fondé sur les données probantes (EBN).

Cette UE est composée d'une seule activité d'apprentissage "Fondements de la discipline et raisonnement clinique". Essentielle dès le bloc 1, cette activité d'apprentissage aide l'étudiant à forger son identité professionnelle en intégrant l'histoire, les valeurs et les fondements humanistes de la profession. L'initiation au RC permet d'analyser des situations de soins et de prendre des décisions éclairées, donnant ainsi du sens aux pratiques cliniques. L'identité professionnelle infirmière commence à se développer dès l'entrée en formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C1 **Poser un jugement clinique infirmier en partenariat avec la personne soignée sur base d'un cadre de référence**

C1.1 Collecter les données

C1.2 Identifier les situations de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration

Compétence C9 **Exercer un leadership disciplinaire?**

C9.3 Exercer un leadership politique

Acquis d'apprentissage visés

Cette UE vise à développer les compétences, les capacités et les acquis d'apprentissage suivants :

COMPETENCE 1 : Poser un jugement clinique infirmier en partenariat avec la personne soignée sur base d'un cadre de référence.

C1.1 : Collecter les données

- C1.1.1 Collecte les informations/ caractéristiques correctes **exactes** et utiles **pertinentes** à la compréhension de la situation en rapport avec un cadre de référence ou une théorie en soins
- C1.1.2 Identifie les données manquantes et/ou contradictoires par rapport à une situation donnée
- C1.1.3 Structure les données au moyen d'outils d'aide à l'observation

C1.2 : Identifier les situations de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration

- C1.2.1 Pose des hypothèses concernant l'état de la personne
- C1.2.7 : Explique un cadre de référence, une théorie en soins infirmiers, un modèle conceptuel et les outils professionnels utiles pour soutenir son raisonnement clinique.

COMPETENCE 9 : Exercer un leadership disciplinaire :

C9.3 : Exercer un leadership politique

- C9.3.2. Explique les spécificités de la discipline infirmière.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR1B08A Fondements de la discipline et raisonnement clinique 36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR1B08A Fondements de la discipline et raisonnement clinique 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la fiche ECTS spécifique à chaque implantation, l'annexe à la fiche ECTS et sont disponibles sur connectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements de la discipline et raisonnement clinique			
Ancien Code	15_PAIR1B08A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI1081		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christel LECOMTE (lecomtec@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à développer la compréhension de l'évolution de la profession infirmière et à initier les étudiants au raisonnement clinique (RC), centré sur l'expérience et les ressources de la personne. Elle permet de construire un jugement clinique de qualité, fondé sur les données probantes (EBN).

Essentielle dès le bloc 1, cette activité d'apprentissage aide l'étudiant à forger son identité professionnelle en intégrant l'histoire, les valeurs et les fondements humanistes de la profession. L'initiation au RC permet d'analyser des situations de soins et de prendre des décisions éclairées, donnant ainsi du sens aux pratiques cliniques. L'identité professionnelle infirmière commence à se développer dès l'entrée en formation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 108 contribue au développement des compétences, des capacités et acquis d'apprentissage suivants :

COMPETENCE 1 : Poser un jugement clinique infirmier en partenariat avec la personne soignée sur base d'un cadre de référence.

C1.1 : Collecter les données

- C1.1.1 Collecte les informations/ caractéristiques correctes exactes et utiles pertinentes à la compréhension de la situation en rapport avec un cadre de référence ou une théorie en soins
- C1.1.2 Identifie les données manquantes et/ou contradictoires par rapport à une situation donnée
- C1.1.3 Structure les données au moyen d'outils d'aide à l'observation

C1.2 : Identifier les situations de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration

- C1.2.1 Pose des hypothèses concernant l'état de la personne
- C1.2.7 : Explique un cadre de référence, une théorie en soins infirmiers, un modèle conceptuel et les outils professionnels utiles pour soutenir son raisonnement clinique.

COMPETENCE 9 : Exercer un leadership disciplinaire :

C9.3 : Exercer un leadership politique

- C.9.3.2. Explique les spécificités de la discipline infirmière.

Objectifs :

- Expliquer les étapes de la démarche de soin et leur but
- Sur base du cadre de référence, évaluer la situation de santé de la personne

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Histoire de la profession depuis antiquité
- Histoire de la formation
- Discipline infirmière : fondements et définitions, intérêts des concepts et lien avec l'évolution historique de la profession infirmière
- Concepts en lien avec la discipline infirmière : metaparadigme , paradigme, modèle, structure holarchique, école de pensée
- Développement de la discipline infirmière et les paradigmes : catégorisation, intégration, transformation, complexité
- Les écoles de pensée **qui composent les différents paradigmes**
- Modèle conceptuel : **postulats, valeurs, éléments + et intérêt**
- Le « prendre soin »

Théorie et application via modèle de Virginia Henderson
Concept raisonnement clinique et jugement clinique (GORDON).
Collecte des données (CDD)

Les étapes de la démarche en soins infirmiers (DSI) : CDD initiale et approfondie - hypothèse - nommer le problème - plan de soin - évaluation et réajustement
Diagnostic Infirmier (DI)
Problèmes Traités en Collaboration (PTC)

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Livres de référence au choix en fonction des implantations (Nanda, NIC, NOC, Carpenito ou autres)
Livre de référence : Pensée infirmière.

Mises en situations - analyse de cas
Lectures
Outils numériques visant la participation (WOOClap)
Vidéos
Cours magistraux.

Dispositifs d'aide à la réussite

Examen blanc
Cours interactifs via présence aux cours
Lectures

Sources et références

Supports disponibles sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports disponibles sur connectED.

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Ecrit : QCM – cas clinique / questions d'applications - questions de restitution.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100	Exe	100	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les modalités d'évaluation sont identiques au Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).